

## Plans de traitement en psychiatrie

**MARSENS.** D'après l'association Pro Mente Sana, des patients se plaignent de subir des traitements non consentis à l'hôpital psychiatrique de Marsens. Les députés Xavier Ganiot (ps, Fribourg) et Benjamin Gasser (ps, Villars-sur-Glâne) interpellent le Conseil d'Etat à ce sujet. D'autant que, selon eux, «ces informations empiriques sont confirmées par la Commission nationale de prévention de la torture», dans son rapport de 2016.

En cause, l'absence de plans de traitement, obligatoires depuis 2013. Ceux-ci servent à «renseigner la personne concernée ou sa personne de confiance sur tous les éléments essentiels du traitement médical envisagé». Raisons, buts, nature, modalités, risques et effets secondaires, conséquences d'un défaut de soins et existence d'autres traitements. Cette lacune est particulièrement préjudiciable pour les personnes hospitalisées contre leur volonté, à des fins d'assistance. Eux ou leurs proches ne peuvent en effet pas contester ce placement sans plans de traitement.

Pro Mente Sana a demandé en juillet au médecin cantonal quelles mesures il comptait prendre à ce sujet. «Ce courrier est resté sans réponse», déplorent les deux socialistes. Ils ont donc décidé d'alerter le Gouvernement de ce viol du Code civil et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Celle-ci prévoit en outre qu'une surveillance indépendante soit organisée, ce qui n'existe pas dans le canton. **XS**